



Les Bases Nautiques
De Cannes Jeunesse

FICHE D'INSCRIPTION ACTIVITÉS NAUTIQUES

REGISTRATION FORM FOR SUMMER WATER SPORTS ACTIVITIES

MOURRÉ ROUGE

BÉAL

Cannois

--	--	--	--

Identité du participant (Information about the participant)

NOM (SURNAME) : _____ Prénom (First Name) : _____

Date de naissance (Date of birth) : _____

Adresse principale (Current address) : _____

Code Postal (Zip Code) : _____ Ville (City) : _____

Courriel (e-mail) : _____

Personne(s) à contacter (Contact)

N° de téléphone 1 (1st phone number) : _____

N° de téléphone 2 (2nd phone number) : _____

Autorisations et attestations (Approvals and certificates)

Je soussigné(e) (I, the undersigned), NOM (SURNAME) : _____ Prénom (First Name) : _____

autorise le participant à suivre l'activité et (allow the participant to take part to the lesson and) :

- J'accepte les conditions générales de vente sans réserve. (I totally agree with the general terms and conditions of sale without reservation).
- J'atteste de sa capacité à nager au moins 25 mètres et à s'immerger. (I certify that he/she can swim at least 25 meters and immerse in water).
- J'autorise Cannes Jeunesse à m'envoyer des informations sur l'association. (I allow Cannes Jeunesse to send me some information about the association).

Aucune donnée n'est vendue ou cédée à des tiers (No data is sold or transferred to third parties)

Vous pouvez exercer votre droit à la consultation/modification/suppression de données selon les formalités prévues au document "traitement des données" consultable sur le panneau d'information et sur le bas du site internet www.cannes-jeunesse.fr (You may exercise your right to consult/modify/delete your data in accordance with the document "Traitement des données" which can be consulted on the information board at the reception or at the bottom of the website www.cannes-jeunesse.fr)

- J'autorise Cannes Jeunesse à publier ou faire publier, pour illustration de ses activités et sur quelque support que ce soit, « l'image » du participant, ceci à la condition impérative que ces documents ne soient pas exploités dans un but commercial (I allow Cannes Jeunesse to post the pictures of the participant : they won't be used for a commercial purpose)

pour les mineurs uniquement (for minor child only)

- J'atteste que toutes les questions du [questionnaire de santé](#) ont reçu une réponse négative, à défaut je m'engage à fournir le certificat médical du participant (I confirm that all the questions in the [health questionnaire](#) have been answered in the negative, otherwise I undertake to provide the participant's medical certificate)

pour les tarifs « Jeunes Cannois »

- J'autorise Cannes Jeunesse à consulter mon Quotient Familial CAF sur le logiciel mis à disposition par la Caisse des Allocations Familiales des Alpes-Maritimes

Date : _____ / _____ / 202_____

Signature :



Les Bases Nautiques
De Cannes Jeunesse

Conditions Générales de Vente

Activités Nautiques

Cannes Jeunesse est une association à but non lucratif. La réservation d'une activité nautique implique l'acceptation des conditions générales telles qu'annoncées ci-après. Cannes Jeunesse est agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (R-06-244) et affiliée aux Fédérations Françaises de Voile et de Surf. Son siège social est situé : Base nautique du Mourre Rouge – 06400 CANNES.

Article 1 : Adhésion

Pour bénéficier de nos prestations, tout demandeur doit au préalable adhérer volontairement à l'association. Les tarifs sont les suivants : 13 € (-26 ans), 27€ (+25 ans) ou 30 € pour une famille. Cette adhésion est valable en année civile, elle ne sera pas facturée si le participant la possède déjà.

Article 2 : Licence FFVOILE ou FFSURF

Certaines activités impliquent le règlement d'une licence de voile ou de surf obligatoire. Le type de licence et son tarif sont indiqués sur chaque présentation d'offre. Cette licence ne sera pas facturée si le participant la possède déjà.

Article 3 : Tarifs des activités

Les tarifs des activités, ainsi que les éventuelles remises sont indiqués sur chaque présentation d'offre. Pour les abonnements et certains stages il est possible de bénéficier d'un tarif réduit appelé « tarif cannois » dont les conditions d'application sont précisées dans la présentation de nos offres. Pour ces tarifs, aucune réservation en ligne n'est possible, il faut vous rapprocher du secrétariat du Mourre Rouge.

Article 4 : Réservation de stage

Pour chaque réservation effectuée, un versement d'arrhes vous est demandé. Pour les réservations faites en ligne les données liées au participant valent fiche d'inscription. Pour les inscriptions sur place, une fiche d'inscription est à compléter. Le solde restant doit nous parvenir au plus tard 10 jours avant le début de l'activité. Passé ce délai, Cannes Jeunesse se réserve le droit d'annuler l'inscription et de conserver les arrhes versées sans préavis.

Article 5 : Annulations, modifications, remboursements

En cas d'annulation ou de report de dates de votre part, quel qu'en soit le motif, nous remboursons :

À plus de 10 jours du début de l'activité : 100% du versement

Entre 5 et 10 jours avant le début de l'activité : 50 % du versement.

A moins de 5 jours du début de l'activité : aucun remboursement.

Il n'est pas possible de changer le participant sur une activité réservée.

En cas d'annulation d'une navigation pour cause de météo défavorable mettant en jeu la sécurité, aucun remboursement ne pourra être exigé. L'organisation des activités peut être modifiée pour des raisons techniques.

Article 6 : Règlement des Bases Nautiques

Le règlement est affiché dans chaque base et s'applique à toute personne pratiquant des activités nautiques, il stipule notamment que les vestiaires sont collectifs et qu'il est déconseillé d'y laisser des objets ou vêtements de valeur. En cas de vol notre responsabilité ne pourra être engagée.

Article 7 : Assurance

Cannes Jeunesse, dans le cadre de ses activités a souscrit auprès de la MAIF un contrat en responsabilité civile pour garantir ses adhérents. Cette garantie indemnise les dommages corporels dans les limites et les plafonds des conditions générales du contrat. En cas de vandalisme, dégradation volontaire, vol, votre responsabilité financière pourra être engagée, aucune assurance ne couvrant ce type de risques.

Article 8 : Juridiction compétente

Tous les litiges relatifs à l'exécution des présentes clauses de contrat sont de la compétence des tribunaux du ressort du lieu de situation de Cannes Jeunesse.